

Vous devez répondre à toutes les questions, compléter toutes les sections et fournir tous les documents exigés pour que votre demande de permis soit traitée

Quelles sont vos coordonnées?

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse de correspondance : _____

No de téléphone jour : _____ No téléphone soir _____

Adresse courriel : _____

Où sera installée la clôture?

No civique : _____ Rue : _____

Êtes-vous le propriétaire du terrain?

Oui

Non *Vous devez fournir une autorisation écrite du propriétaire pour que nous traitions votre demande*

Qui fera les travaux?

Moi-même

Entrepreneur :

Nom : _____ No RBQ _____

Adresse : _____ Téléphone _____

Quelle est la valeur des travaux?

Montant : _____ \$

Quelle sera la durée des travaux?

Date de début prévue _____ Date de fin prévue _____

De quel type de clôture s'agit-il?

- Bois Mailles de fer Muret
- Fer forgé PVC

Quelle sera la hauteur de la clôture?

Hauteur : _____

Documents à fournir

- Croquis d'implantation de la clôture
- Autorisation du propriétaire *si applicable*

Quelques normes importantes

- Les clôtures et les murets doivent être construits à une distance minimale de 1 mètre de l'emprise de la voie de circulation. Les murets doivent être appuyés sur des fondations stables et ne présenter aucun risque d'effondrement. Tout muret de soutènement d'une hauteur de 1,5 mètre et plus doit faire l'objet d'une certification de la part d'un ingénieur.
- Dans la cour avant, la hauteur maximale des clôtures, des haies et des murets est de 1 mètre
- Pour le reste du terrain, la hauteur maximale des clôtures, des haies et des murets est établie comme suit :
 - les clôtures peuvent atteindre une hauteur maximale de 1,8 mètre.
 - les murets peuvent atteindre une hauteur maximale de 1,2 mètre
- Sur tout lot de coin, il doit être laissé un triangle de visibilité dont deux des côtés sont les lignes d'emprise de la rue (prolongées en ligne droite si le coin se termine par un rayon). Ces deux côtés doivent avoir une longueur minimale de 7 mètres partir de leur point d'intersection. À l'intérieur du triangle de visibilité, aucune construction, clôture, haie ou autre aménagement ne doit excéder 90 cm de hauteur

Nous communiquerons avec vous quand votre permis sera prêt

Les demandes incomplètes vous seront retournées